

Fiche

Durant sept siècles (du II^e siècle av. j.-c. au IV^e siècle apr. J.-C.), Rome a dominé le monde méditerranéen. Dans cette longue période, le II^e siècle apr. J.-C. apparaît comme une période privilégiée : l'Empire, florissant, a atteint son apogée, l'autorité impériale est partout renforcée. Comment la « paix romaine » assure-t-elle ordre et prospérité ? Quel est son prix ?

I. Un empire unifié

1. La fin des conquêtes

Au II^e siècle apr. J.-C., les frontières de l'Empire romain changent peu. Il a déjà atteint des dimensions impressionnantes.

- L'océan Atlantique et le désert marquent la limite des conquêtes à l'Ouest et au Sud. Au Nord, l'Empire englobe la Bretagne (l'actuelle Angleterre). L'empereur Hadrien en protège la limite grâce à un long mur (quelque cent kilomètres), qui sépare la Bretagne romaine des terres insoumises, au nord de l'île.
- Vers le Nord-Est, la frontière de l'Empire est coïncide avec **le Rhin et le Danube**. Au-delà de ces fleuves vivent des peuples semi-nomades qui sont attirés par les terres et les richesses de l'Empire. Au début du II^e siècle apr. J.-C., l'empereur Trajan a conquis la Dacie, au-delà du Danube. Mais ses successeurs cherchent surtout à mieux protéger la limite correspondant au fleuve.
- C'est à l'Est que les guerres sont les plus nombreuses : les empereurs tentent d'ajouter aux possessions romaines la Mésopotamie et les régions d'Orient autrefois conquises par Alexandre le Grand, mais ils se heurtent à la résistance des **cavaliers parthes**.

2. La paix romaine

- À l'intérieur de ces frontières règne la **pax romana** (la « paix romaine »). Sur la mer Méditerranée, autrefois parcourue par des vaisseaux pirates, les navires circulent à présent sans danger. Les habitants de l'Empire peuvent se rendre d'Agricola (en Angleterre) à Édesse (en Mésopotamie), soit parcourir 4 000 km, sans traverser de frontières ; ils peuvent se faire comprendre partout grâce au latin (le grec est aussi très utilisé dans l'Est de l'Empire).
- La plupart des habitants de l'Empire romain, au II^e siècle apr. J.-C., **ne connaît pas la guerre**, à l'exception toutefois de ceux qui vivent près des frontières (proches du Rhin, du Danube ou des Parthes). Les récoltes des paysans ne sont pas détruites par des envahisseurs, les commerçants ne sont pas attaqués sur les routes.

II. L'autorité de l'empereur

- **L'empereur concentre à Rome tous les pouvoirs de décision**. Comme le premier empereur, Auguste, il nomme les sénateurs, ses collaborateurs à Rome et les gouverneurs des provinces de l'Empire. Ses ordres partent de Rome vers les provinces, qui lui envoient en retour des informations. **Ces échanges se font grâce à la poste impériale**, organisée en relais (qui fournissent des chevaux frais à intervalles réguliers le long de la voie romaine). Ainsi, pour avertir l'empereur de l'invasion d'un peuple du Danube, un cavalier porte à Rome un bâton avec des plumes (signe d'une nouvelle grave et urgente) ; s'il annonce la victoire, il brandit des feuilles de laurier.
- L'empereur est partout **considéré comme un dieu** : dans chaque cité impériale est édifié un temple en son honneur, où sont organisées des fêtes selon un calendrier précis.
- L'Empire est divisé en **quarante-quatre provinces** dont le gouverneur est nommé par l'empereur ou tiré au sort parmi les sénateurs. L'empereur en conserve néanmoins le contrôle et peut remplacer un sénateur par un gouverneur de son choix. C'est ce que fait Trajan lorsqu'il nomme son ami Pline le Jeune gouverneur de Bithynie. Celui-ci, comme tous les chefs de province, doit s'occuper de la levée des impôts et des affaires de justice. La poste impériale est alors précieuse. Pline correspond avec Trajan, lui demandant conseil dans les cas difficiles. Ayant le souci de rendre justice à tous, l'Empire développe ce que l'on appelle **le droit romain**.

III. La romanisation des cités

- L'Empire regroupe des peuples très divers : Égyptiens héritiers de la civilisation des pharaons, Grecs, Gaulois, etc. Bien souvent, les provinces s'inspirent des mœurs et des coutumes romaines. La plupart adoptent leur mode de vie. C'est ce que l'on appelle la **romanisation**.
- Les Romains ont créé, à travers l'Empire, des cités à qui possèdent leurs propres magistrats, chargés notamment de la police et des bâtiments. Rome, la plus grande de toutes les cités de l'Empire, riche de ses monuments grandioses et centre du pouvoir, **constitue un modèle pour toutes les autres**. À son image, Lyon, créée par les Romains peu après la conquête de la Gaule par Jules César, possède un cirque, un amphithéâtre, des thermes, un temple en l'honneur des empereurs et un forum. Les Gaulois de Lyon adoptent les dieux des Romains, écoutent des pièces de théâtre en latin et se retrouvent aux bains.

- Les magistrats des cités de l'Empire, qui en sont les habitants les plus riches et les plus puissants, sont aussi ceux qui se montrent le plus soucieux de **copier Rome**. En échange, les empereurs leur offrent de plus en plus facilement la possibilité de devenir citoyens romains (honneur recherché mais désormais accessible). Certains d'entre eux deviennent même sénateurs. Rome ouvre ainsi les portes du pouvoir aux habitants de l'Empire. Au début du III^e siècle, tous (sauf les esclaves) sont citoyens romains.